

Paris, le 10 NOV. 2011

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Fédération Nationale de la
Mutualité Française (FNMF)
Monsieur Jean-Martin Cohen-Solal
Directeur général
255, rue de Vaugirard
75719 Paris cedex 15



Réf. 2011-001190-D

Monsieur le Directeur général,

Depuis 2011, dans le cadre de la nouvelle mission de l'Autorité de contrôle prudentiel, prévue à l'article L. 612-1 du code monétaire et financier, des informations relatives à l'application des règles de protection de la clientèle et à leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont demandées dans une annexe spécifique au rapport de contrôle interne. Ce rapport doit être remis chaque année à l'Autorité de contrôle prudentiel, en application des dispositions de l'article R211-28 du code de la mutualité.

L'analyse des annexes reçues au titre de l'année 2010, de même que des considérations de simplicité et d'efficacité, nous conduisent à proposer, à partir de l'an prochain, aux organismes qui le souhaitent de remplir un questionnaire sous forme électronique qui se substitue à l'envoi d'une annexe rédigée et envoyée sous format papier. Ce questionnaire en format pdf modifiable, constitué majoritairement de questions fermées ou de choix dans des listes déroulantes, pourra être complété par les différents interlocuteurs concernés au sein de l'organisme, avant renvoi par courriel à l'ACP.

Le questionnaire tient compte des observations émises lors de la période de consultation des associations professionnelles, qui s'est déroulée du 3 octobre au 3 novembre 2011. La réponse à la plupart des questions et le renseignement des tableaux demeurent, pour ce premier exercice, facultatifs, et de larges zones de commentaires seront ouvertes pour permettre d'expliquer les situations particulières. Une notice explicative sera jointe au formulaire lors de sa mise en ligne sur le site de l'ACP prévue en mars 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser ce courrier ainsi que son annexe à l'ensemble de vos adhérents.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Danièle Nouy